Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20251222-2025_12_91-DE

N° 2025-12-91

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU LUNDI 22 DECEMBRE 2025

18 HEURES

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur BURLOT, Madame GANNE, Monsieur LE BARS et Madame RAOULT.

Absents : Daniel TRENDA ayant donné procuration à Isabelle GANNE, Jacky SOUNDRON, Stéphane FRELAU, Marielle THOMAS ayant donné procuration à Olivier ALLAIN, Victor COSTE et Candice GUDERMARD ayant donné pouvoir à Mylène COURTOT.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 12 décembre 2025.

Objet : **Modification du tableau des effectifs : création d'emplois contractuels**

Les emplois contractuels suivants sont nécessaires :

- 1 adjoint technique, à temps non complet (6h), du 5 au 18 janvier 2026, pour les fonctions de service/ménage à la cantine en remplacement d'un agent indisponible.
- 1 agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, à temps non complet (29h), du 1er janvier au 30 avril 2026, pour les fonctions d'ATSEM en remplacement d'un agent indisponible.
- 1 adjoint technique, à temps non complet (20h), du 1er janvier au 30 juin 2026, pour les fonctions de service/ménage à la cantine, garderie du soir, animation pendant une partie des vacances scolaires et ménage à l'école.
- 1 adjoint technique, à temps non complet (14h), du 1er janvier au 31 août 2026, pour les fonctions de service/ménage à la cantine, d'entretien du gymnase, la Maison du Développement et la salle des fêtes.
- 1 adjoint administratif, à temps non complet (30h), du 1er janvier au 31 décembre 2026, pour les fonctions d'agent administratif polyvalent (accueil, agence postale, état-civil, administration générale, cimetière).

Enfin, le mi-temps thérapeutique (50%) de l'adjoint administratif principal 1ère classe est prolongé du 15 décembre 2025 au 15 février 2026. C'est pourquoi, le contrat du service missions temporaires du CDG est également prolongé jusqu'au 15 février 2026 pour une DHS de 17h30.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- ARRÊTE le tableau des effectifs de la commune comme suit à compter du 22 décembre 2025 :

EMPLOIS STATUTAIRES	
Service administratif	
1 rédacteur	Temps complet
1 adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet